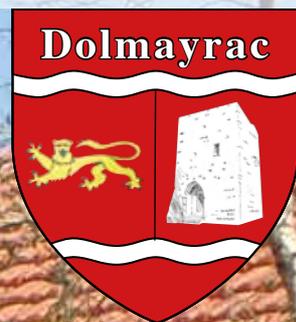


Mai 2018 N° 20



# *Dolmayrac*

*Journal d'information de la commune de Dolmayrac*

***Spécial Budget 2018***

# Compte Administratif 2017

## ■ Approbation du Compte Administratif 2017 à l'unanimité du Conseil Municipal réuni le 27 mars 2018

	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat à fin 2017	Résultat à fin 2016	Résultat de l'année 2017
Fonctionnement	241 267,54	466 985,95	225 718,41	183 160,57	42 557,84
Investissement	289 433,24	286 314,68	-3 118,56	-4 330,17	1 211,61
<b>Total</b>	<b>530 700,78</b>	<b>753 300,63</b>	<b>222 599,85</b>	<b>178 830,40</b>	<b>43 769,45</b>

La section de fonctionnement présente un excédent de 225 718,41 Euros, la section d'investissement a un besoin de financement de 3 118,56 Euros pour un excédent global toutes sections confondues de 222 599,85 Euros. L'excédent à fin 2017 a augmenté de 43 769,45 Euros par rapport à fin 2016 : il sera en grande partie utilisé pour régler les travaux et limiter le recours à l'emprunt.

Toutes les dépenses d'investissement en dehors de celles relatives aux travaux de restructuration Ecole-Mairie ont été entièrement autofinancées.

### Les principaux investissements réalisés en 2017 sont :

- Travaux de restructuration des bâtiments communaux Ecole-Mairie
- Création du parking Saint-Orens
- Installation d'un ralentisseur à Pech de Plat
- Installation d'un caniveau à Cantète
- Achat de matériel pour le foyer (tables & chaises supplémentaires) et l'école (ordinateurs, vidéo-projecteurs), luminaires de Noël
- Divers

**Vous pouvez consulter l'intégralité du compte administratif sur le site internet de la mairie [www.ville-dolmayrac.fr](http://www.ville-dolmayrac.fr), rubrique « Economie »**

## ■ Taux d'imposition inchangés

Malgré un contexte particulièrement difficile en ce qui concerne les recettes fiscales, les dotations d'état qui se contractent, notamment par la suppression progressive des contrats aidés, la commission des finances a fait le choix de proposer au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux des 3 taxes communales. Celui-ci a validé cette proposition à l'unanimité en séance du 27 mars 2018 et les taux 2018 resteront donc identiques à ceux de l'année précédente.

Nous avons aussi maintenu l'exonération de taxe foncière « non bâti » pour les jeunes agriculteurs.



# Cantine & manifestations

## ■ Tarifs cantine et garderie

Le coût de revient d'un repas à la cantine de notre école est de 5,09 Euros pour l'année 2017, hors dépenses d'investissements.

Le tarif est de 2,50 Euros pour un repas « Enfant » et de 4,95 Euros pour un repas « Adulte ». Nous avons servi 6 080 repas. La recette du service a été de 15 259 Euros pour l'année 2017, et les dépenses de fonctionnement de 30 943 Euros.

Le « reste à charge » pour la commune est de 15 684 Euros en 2017, soit 50,7 % du coût du service.

Le Conseil Municipal en date du 10 avril 2018 a décidé de revaloriser le tarif de la cantine. Il nous a paru plus juste que les usagers contribuent plus largement au coût du service. Cette mesure évite d'augmenter les impôts de tous les contribuables.

Les nouveaux tarifs sont maintenant de 2,80 Euros pour un repas « Enfant » et 5,30 Euros pour un repas « Adulte ».

Ils sont encore très bas par rapport au prix de revient du repas.

Le tarif de la garderie de 15 Euros par mois reste lui inchangé.

Les activités périscolaires sont prises en charge par la commune pour un coût global de fonctionnement d'environ 6 000 Euros pour l'année 2017, et nous remercions de nouveau très vivement les bénévoles qui contribuent à ces activités et permettent de les maintenir.

**Le Conseil Municipal montre une nouvelle fois que l'école est une priorité qui doit cependant être conciliée à un juste équilibre fiscal pour l'ensemble des habitants.**

## ■ Planning des manifestations de mai à décembre 2018

Date	Horaire	Lieu	Manifestation
31/05/2018	20 heures 30	Foyer rural	Jeunes talents du conservatoire de musique
16/06/2018	20 heures 30	Eglise Saint Orens	Concert du groupe FREE SONGS
07/07/2018	19 heures	Apéritif	Soirée « Cinéma sous les étoiles »
	20 heures	Repas	
	22 heures	Projection du film « Radin »	
27/07/2018	20 heures	Chemins de la commune	Randonnée sous la lune
30/09/2018	16 heures	Eglise Saint-Orens	Concert classique de piano Stéphanie HUMEAU
09/12/2018	16 heures	Eglise de Lamaurelle	Concert de Noël avec Jérôme CHAUMET

Il s'agit des manifestations programmées à ce jour.

Ce planning est régulièrement mis à jour sur le site internet de la commune [www.ville-dolmayrac.fr](http://www.ville-dolmayrac.fr), rubrique « Le coin des Assos », puis « Calendrier »

# Budget 2018

## ■ Le budget 2018 a été validé à l'unanimité du Conseil Municipal réuni le 10 avril 2018

Le budget global 2018 de notre commune est de 1 018 780 Euros, respectivement 343 969 Euros pour la section de fonctionnement et 674 811 Euros pour la section d'investissement.

En 2017 le total de la section de fonctionnement s'élevait à 457 169 Euros et la section d'investissement à 860 611 Euros.

Le budget 2018 est en baisse de 24,76 % pour le fonctionnement et de 21,57 % pour la section d'investissement.

Cette baisse s'explique en raison d'une partie importante des travaux de restructuration déjà réalisée.

### ■ Présentation synthétique

## TOTAL DU BUDGET

Tous les montants sont en Euros

**Fonctionnement : 343 969 Euros**

### Dépenses

Charges personnels & assimilés	87 390 €	25,41%
Charges à caractère général	123 521 €	35,91%
Charges de gestion courante	72 282 €	21,01%
Charges financières	917 €	0,27%
Compensation CAGV	18 101 €	5,26%
Virement à la section d'investissement	41 758 €	12,14%
<b>TOTAL</b>	<b>343 969 €</b>	<b>100,00%</b>

### Recettes

Impôts & produit des taxes	124 596 €	36,22%
Dotations CAGV (FPIC)	16 000 €	4,65%
Dotations de l'état	97 992 €	28,49%
Produits des services	21 400 €	6,22%
Autres (reliquat aides CAE, ...)	10 002 €	2,91%
Report excédent de fonctionnement	73 979 €	21,51%
<b>TOTAL</b>	<b>343 969 €</b>	<b>100,00%</b>

**CAGV** : Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuve

**FPIC** : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

**CAE** : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

# Budget 2018

2018.

on de fonctionnement et 674 811 Euros

0 421 Euros, pour un total de 1 317 590 Euros.

nt, pour une baisse globale de 22,68 %.

## Étude du budget 2018

**1 018 780 Euros**

nt exprimés en TTC.



### Investissement : 674 811 Euros

#### Dépenses

Remboursement capital des emprunts (assainissement du bourg & restructuration bâtiments)	14 793 €	2,19%
Participation nouvelle caserne Pompiers & prises « Haut débit »	4 900 €	0,73%
Projet « Restructuration Ecole-Mairie »	475 000 €	70,39%
Travaux parking Saint-Orens (reliquat)	1 196 €	0,18%
Autres investissements & Divers (*)	167 803 €	24,87%
Déficit reporté	3 119 €	0,46%
Opération d'ordre	8 000 €	1,18%
<b>TOTAL</b>	<b>674 811 €</b>	<b>100,00%</b>

#### Recettes

Subventions	356 714 €	52,86%
Remboursement FCTVA	40 601 €	6,02%
Taxe d'aménagement	6 000 €	0,89%
Emprunt « TVA »	70 000 €	10,37%
Excédent de fonctionnement capitalisé	151 738 €	22,48%
Opération d'ordre	8 000 €	1,19%
Virement de la section de fonctionnement	41 758 €	6,19%
	<b>674 811 €</b>	<b>100,00%</b>

(\*) Les principaux investissements 2018 hors « Restructuration Ecole-Mairie » sont :

- Installation des containers enterrés
- Adressage (repérage normalisé des habitations et des voies de circulation)
- Raccordement de 63 prises « Haut débit »
- Achat de parcelles & frais associés pour régulariser des problèmes de chemins ruraux
- Mur d'enceinte du cimetière Saint-Michel
- Remplacement de l'informatique & du copieur de la Mairie
- Mobilier & remplacement de l'informatique pour la nouvelle école
- Provisions pour des travaux divers.

L'emprunt « TVA » budgétisé correspond à l'avance de TVA pour les factures restant à payer pour la réfection des bâtiments communaux. Cet emprunt ne s'est pas avéré nécessaire en 2017, bien que déjà budgétisé, mais il s'agit là d'une mesure de prudence dans la mesure où il ne serait pas possible de contracter un nouvel emprunt sur l'année s'il n'était pas inscrit au budget.

# La nouvelle école

## ■ Restructuration « Ecole – Mairie »

La première phase correspondant à la construction de la nouvelle école est maintenant terminée. La rentrée de Pâques a été effectuée dans les nouveaux locaux le 23 avril 2018.

La deuxième phase relative au bâtiment « Mairie » a démarré dès la semaine du 23 avril 2018 et devrait se terminer fin juillet 2018. Durant cette période le secrétariat de mairie se situe dans la nouvelle garderie, à droite du bâtiment « Ecole » et un fléchage permet d'y accéder facilement.

Nous restons très vigilants au bon respect du budget et aucun avenant n'a été réalisé à ce jour.

Nous suivons aussi de très près les dossiers de subventions afin d'encaisser rapidement et régulièrement ces recettes.



### Pour rappel, la surface totale de la nouvelle construction « Ecole » est de 290 m<sup>2</sup> :

- 2 Salles de classe de 55,00 m<sup>2</sup> soit 110 m<sup>2</sup>
- Galerie / Vestiaires : 28 m<sup>2</sup>
- Bureau des enseignants : 16 m<sup>2</sup>
- Garderie : 49 m<sup>2</sup>
- Sanitaires : 23 m<sup>2</sup>
- Local produits d'entretien : 3 m<sup>2</sup>
- Garage : 61 m<sup>2</sup>
- La cour de 417 m<sup>2</sup> est couverte par le nouveau préau sur une surface de 90 m<sup>2</sup>



## ■ PLUI – Enquête publique

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) règlemente l'aménagement et l'urbanisme à l'échelle de l'agglomération du Grand Villeneuvois dans le respect des principes du développement durable et le cadre de la loi. Il constituera un document d'urbanisme unique commun aux 19 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV) et il remplacera tous les documents communaux actuellement en vigueur, une carte communale en ce qui concerne notre commune de Dolmayrac.

Ce dossier devrait être finalisé au 4<sup>e</sup> trimestre 2018, au terme de 4 années de travail et de dizaines de réunions.

Dans un contexte de baisse drastique des surfaces constructibles, la commission communale PLUI a obtenu de maintenir le rythme actuel de constructions sur la commune et s'est beaucoup impliquée pour que la surface de ces terrains soit acceptable par les acquéreurs potentiels.

Le dossier d'enquête publique, composé du projet de PLUI et des avis de l'ensemble des organismes consultés, est soumis à l'avis du public sur une période d'un mois de fin juin à fin juillet 2018.

Le dossier d'enquête sera consultable en version numérique à partir du site internet de la CAGV et en version « papier » sur les lieux où se déroulera l'enquête publique.

*Pour notre commune, les deux permanences tenues par un commissaire enquêteur auront lieu à la mairie les :*

**Samedi 23/06/2018**

de 9 heures à 12 heures

**Lundi 02/07/2018**

de 9 heures à 12 heures

Tous les documents concernant le dossier du PLUI sont téléchargeables à partir du site internet de la CAGV.

## ■ Collecte des déchets ménagers Bornes enterrées

Les bornes enterrées sont maintenant installées. Elles vont permettre de collecter :

- les déchets ménagers ultimes (ceux qui sont destinés à l'enfouissement), les sacs noirs y seront déposés
- les emballages contenant les denrées alimentaires (qui sont recyclés). Les bornes sont operculées, des cabas seront à retirer en Mairie les :
  - **jeudi 31 mai 2018, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures**
  - **vendredi 1<sup>er</sup> juin 2018, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures**
  - **samedi 02 juin 2018, de 9 heures à 12 heures**
- Le papier exclusivement. Les cartons doivent être apportés à la déchetterie.
- Le verre, dont une partie de la recette est reversée pour la recherche contre le cancer.

### La mise en service de ces bornes enterrées interviendra début juin 2018

Pour un fonctionnement optimisé du service il est indispensable de bien respecter les règles de tri. Aucun dépôt hors des bornes ne sera toléré. Le contrevenant s'expose à une amende de 30 à 1 500 Euros. Un panneau rappelant ces règles sera installé prochainement sur chaque lieu de collecte.

#### **Vous trouverez :**

- les deux flux, déchets ménagers ultimes et emballages, à Lamaurrelle, Cantète et au Moulin de la Bausse
- les quatre flux, déchets ménagers ultimes, emballages, papier et verre, au Bourg, à Pech de Plat, à Mules et à La Croix Basse

Les containers situés au Pont de la Pierre, au centre-bourg de Pech de Plat, à Lanauze et à La Gounotte seront enlevés.



